

# PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS VIA LE MICROCRÉDIT

## APPEL À CANDIDATURES

La Fondation CDG, le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS), la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) et le Fonds Jaïda, lancent la 7<sup>ème</sup> édition du Programme National d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus via le Microcrédit (AGRs).

### OBJECTIF DU PROGRAMME

- Encouragement à la promotion des AGRs au Maroc en tant qu'instrument de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'auto-emploi ;
- Contribution à l'autonomie économique des jeunes les plus défavorisés et vulnérables et à leur insertion dans le tissu économique et social du pays, et plus particulièrement ceux ayant les capacités d'entrepreneuriat leur permettant de développer et de pérenniser leurs activités ;
- Appui financier aux micro-projets sélectionnés par le programme.

### OBJECTIFS DE L'APPEL

- Recueil des demandes de soutien répondant aux conditions du Programme ;
- Identification d'initiatives entrepreneuriales en besoin de financement.

### QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Cet appel s'adresse aux jeunes porteurs de projets, femmes et hommes, de micro-entreprises en cours de création ou de développement en matière d'AGRs au Maroc (de septembre 2020 à juillet 2021) - non liés au commerce et aux projets intervenant dans le domaine de la construction.

Issus des couches sociales les plus défavorisées dont la tranche

d'âge est comprise entre 18 et 40 ans, les porteurs de projets éligibles sont ceux n'ayant jamais bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme national d'appui aux AGRs ou tout autre programme d'aide, non éligibles au financement du système bancaire classique et bénéficiaires pour la première fois de services d'une AMC membre de la FNAM.

### MICRO-PROJETS PRIMÉS

Le nombre de projets sélectionnés par le Programme sera fixé en fonction des résultats des sélections et de l'enveloppe budgétaire globale. La subvention est fixée à un plafond de 50.000,00 dhs et son attribution est subordonnée au débloqué du crédit par l'AMC et éventuellement de l'apport personnel. La subvention ne peut être supérieure au montant du crédit AMC.

### RÈGLEMENT

Les candidatures sont soumises à un règlement qui fixe notamment les conditions de candidature et les modalités de sélection des candidatures ainsi que les critères d'éligibilité au Programme. Le règlement et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur les sites web des partenaires du programme :

- [www.cm6-microfinance.ma](http://www.cm6-microfinance.ma)
- [www.jaida.ma](http://www.jaida.ma)
- [www.fnam.ma](http://www.fnam.ma)

### COMMENT POSTULER ?

Les dossiers de candidatures doivent comprendre en plus du formulaire de candidature obligatoirement validé et signé par les responsables des AMC, un état récapitulatif signé et cacheté par chaque AMC relatif à toutes les informations liées à leur candidat (noms/prénoms, n° CIN, montants des crédits accordés par l'AMC, date de leurs débloqués...), une attestation de débloqué du crédit délivrée par l'AMC signée et cachetée par les responsables des AMC, une copie de la CIN du porteur de projet.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en un seul lot complet sous format numérique (fichier Word ou PDF lisibles et exploitables) au Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire au plus tard le **8 octobre 2021** par courriel à l'adresse suivante : [f.eloufir@cmsms.org.ma](mailto:f.eloufir@cmsms.org.ma) - [felaoufir@gmail.com](mailto:felaoufir@gmail.com)

**NB : Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des éléments suscités sera rejeté.**